

20 novembre - Journée mondiale de l'enfance
Une large coalition de représentants de la société civile
dénonce le projet de loi 124

Montréal, 20 novembre 2005 - En cette Journée mondiale de l'enfance, La Coalition pour le maintien et la consolidation du réseau des CPE dénonce le projet loi 124. La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, si elle est adoptée aura des conséquences dramatiques sur la qualité des services offerts aux enfants et à leur famille, tout particulièrement pour ceux qui ont besoin de services spécifiques. Ce projet de loi constitue un net recul et un geste politique incompréhensible.

La « réforme » que propose le gouvernement suggère un virage vers la simple prestation de services de garde, voire des services de gardiennage. Elle met en péril la formation et le soutien aux responsables de services de garde (RSG) en milieu familial, retire aux parents leur pouvoir décisionnel et compromet ainsi la qualité des services offerts aux familles. Ainsi, d'un seul coup, toutes les composantes du projet social porté par les CPE depuis 1997 sont évacuées avec, comme seul prétexte, une économie d'échelle guidée par une vision dogmatique.

De nombreuses conséquences sur la qualité des services

Le réseau des CPE est l'élément central de la politique familiale et vise à offrir de véritables services éducatifs à la petite enfance dans l'ensemble des régions du Québec. Il s'agit d'un fantastique regroupement de 1002 entreprises collectives qui offrent maintenant 168 000 places dont 88 000 places de garde en milieu familial. Plusieurs études dont *Grandir en qualité* et les travaux plus récents de l'Institut de recherche en politiques publiques ont démontré la supériorité des services offerts dans les CPE, que ce soit en installation ou dans les services de garde à domicile par rapport aux services proposés dans les garderies privées. Les chercheurs ont également établi que le lien CPE-milieu familial est un facteur déterminant pour la qualité. Malgré cela, la ministre de la Famille n'en tient pas compte et ouvre grande la voie à une bureaucratisation et à une commercialisation du réseau, notamment par la constitution des bureaux coordonnateurs chargés de superviser les services de garde en milieu familial.

Le jumelage des services en installation avec les services de garde à domicile a permis d'accroître la professionnalisation de l'ensemble des intervenants impliqués par un transfert d'expertise et un rayonnement des savoirs. Les RSG en milieu familial bénéficient d'un service personnalisé, d'un lieu de référence à proximité qui leur offre de la formation, des outils et du soutien ponctuel rapide pour répondre aux mille et un défis que représente l'éducation des enfants au quotidien. Ces échanges sont possibles parce que les CPE encadrent un nombre restreint de services de garde et qu'ils ont pu établir avec les RSG des liens de confiance, s'appuyant sur le partage d'expérience et sur une relation de proximité.

Si la ministre Thériault met en place les 130 bureaux coordonnateurs s'occupant de 14 000 services de garde en milieu familial, nous nous retrouverons avec des mégastructures qui encadreront en moyenne 700 enfants et possiblement 1000 enfants. Ces mégastructures, bénéficiant de ressources plus limitées, se verront nécessairement devant l'obligation de subordonner des modes de gestion bureaucratique aux dépens de ce qui a assuré la qualité du mode de fonctionnement actuel : du soutien professionnel, personnalisé et basé sur des liens de confiance.

Les professionnels associés au service de garde sont à même d'identifier les enfants qui semblent avoir des problèmes particuliers. Ils peuvent ainsi faire un dépistage précoce. Comme on le sait, une intervention rapide est un moyen formidable de prévention et logiquement permet de réduire les coûts sociaux. Il en va de même pour la prise en charge des enfants ayant des handicaps. Les RSG s'engagent plus facilement à prendre la garde des enfants ayant des problèmes particuliers si elles ont l'assurance d'avoir un soutien adéquat.

D'autre part, le projet de loi ouvre la porte au transfert des enfants d'âge scolaire en CPE après les heures de classe. Pourtant la politique familiale de 1997, afin de soutenir les élèves dans leur démarche éducative et favoriser leur sentiment d'appartenance, préconisait que ceux-ci ne soient pas éloignés de leur milieu de vie qu'est l'école.

Pétition nationale

Par le biais d'une pétition qu'ils font circuler, les membres de la coalition exigent du gouvernement du Québec et des membres de l'Assemblée nationale qu'ils prennent l'engagement formel de préserver l'intégrité des CPE, dans son offre de services diversifiés comme dans son autonomie et son enracinement dans les communautés. Ils demandent également que soit entrepris un réel travail de collaboration avec tous les acteurs du milieu afin de réaliser une véritable amélioration et consolidation du réseau des CPE, centrée sur la qualité des services aux enfants et aux parents du Québec.

Rassemblement de solidarité, 27 novembre

Le dimanche 27 novembre, la coalition organise un grand rassemblement de solidarité qui se tiendra au Stade Uniprix (station de métro de Castelnau), de 13h00 à 16h30. Cet événement gratuit, destiné tout particulièrement aux familles, réunira un ensemble d'artistes qui désirent souligner leur attachement au projet de société qui sous-tend l'existence des centres de la petite enfance, cet outil d'intégration permettant de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous y retrouverons notamment : Chocolat et Nicoletta, Galant tu perds ton temps, H'Sao, Tomàs Jensen et les Faux-Monnayeurs, Madame Sacoche, Alain Lamontagne, Les Petites Tounes, Paul Piché et Mara Tremblay.

La Coalition pour le maintien et la consolidation du réseau des CPE est constituée des organismes suivants :

- Association des enseignantes et enseignants en technique d'éducation à l'enfance;
- Association des services de garde en milieu scolaire du Québec;
- Association du personnel cadre des centres de la petite enfance du Québec;
- Association québécoise des centres de la petite enfance;
- Carrefour action municipale et famille;
- Centrale des syndicats du Québec;
- Chantier de l'économie sociale;
- Confédération des syndicats nationaux;
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec;
- Fédération des femmes du Québec;
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille.